

Le Comité des fêtes de **BIDING**, organise son
SALON INTERNATIONAL AUX ARMES ANCIENNES ET MILITARIA



A la salle **AGORA à SAINT AVOLD**

LE DIMANCHE 20 JUILLET 2025 de 9h à 15h45

COMITE DES FETES
57660 BIDING

**L'accueil des exposants se fera : Le samedi 19 à partir de 15h
: Le dimanche 20 à partir de 6h**

REGLEMENT : ...Interdiction d'exposer et de vendre des armes de catégories A et B...

- 1° - Sont réputés exposants, les personnes morales et physiques dont le bulletin d'inscription est régulièrement parvenu aux organisateurs accompagnés du règlement total des droits d'occupation. Il est interdit de sous-louer, de partager tout ou une partie d'un emplacement.
 - 2° - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre et la moralité de cette manifestation, et ceci sans qu'il puisse être réclamé **d'indemnisation d'aucune sorte**.
Cet article s'applique également aux visiteurs.
 - 3° - Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls, notamment le vol, le bris de glace et toute autre détérioration plus ou moins volontaire.
 - 4° - **Les tables devront être protégées recouvertes par des toiles, draps, couvertures !!!!**
Tout stand non occupé une heure après l'ouverture au public pourra être réattribué selon nécessité.
 - 5° - Les exposants s'engagent à respecter l'horaire de fermeture de la manifestation qui est fixé à **15h45**.
Et ils laisseront leur stand Achalandé
- Un chèque de 50€ de caution est demandé !!! restitué à partir de 15h45**
- 6° - Les armes présentées par les participants devront être impérativement neutralisées. Les exposants devront se conformer à la réglementation et à la législation en vigueur en ce qui concerne les armes, les munitions et les objets du III^{ème} Reich. Ils veilleront à ne présenter au public aucun objet de caractère choquant.
 - 7° - Le présent règlement pourra être modifié en fonction des demandes des autorités ou de la modification de la législation. Les exposants reconnaissent expressément dégager de toute responsabilité l'association en cas d'annulation administrative ou toute autre cause de non tenue du salon.
 - 8° - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige avec les douanes, les contributions, voire la gendarmerie ou la police.
 - 9° - Pour éviter toute erreur concernant les répliques, les copies et les reproductions, les exposants s'engagent à les mentionner comme telles de manière claire, parfaitement visible au public.
 - 10° - Seuls les armuriers titulaires du récépissé du commerce des armes et l'agrément ou l'autorisation d'ouverture d'un local de vente d'armes au détail et qui auront fourni les documents, sont autorisés à exposer et vendre des armes de **catégories D1, D2 et C**
- **Les armes C et D1** doivent être soit rendus inutilisables immédiatement par démontage d'une pièce essentielle de l'arme, qui doit être conservée à part, soit maintenues pas tout dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme
- **Les particuliers devront se conformer à l'Article R321-9 du code civil** (déclaration sur l'honneur)
- Ils leur sont interdit de vendre, exposer d'autres armes et chargeurs que ceux classés en **D2** ainsi que d'autres **munitions que celles pour armes d'un modèle antérieur a 1900** et chargées uniquement en poudre noir (classées en collection)

Le Salon se tiendra Conformément aux Mesures Sanitaires en Vigueur

Nous nous conformerons aux éventuelles évolutions exigées par les pouvoirs publics d'ici là

Possibilité de vous restaurer sur demande ----- Le repas vous sera livré au stand

LE COMITE DES FETES VOUS REMERCIE DE VOTRE INTERET POUR SON SALON

DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR LE SALON

Du Dimanche 20 juillet 2025 de 9h à 15h45

Impératif: joindre une photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'exposant et aidants au stand

NOM : Prénom Tel.....

Adresse complète.....

Pour confirmation : Email : SMS Ou enveloppe

Matériel exposé :

Véhicule utilisé Marque : N° immatriculation

NB : Ne pas oublier câbles, chaines ou barres pour immobiliser les armes

Je déclare sur l'honneur : **Pour les particuliers (impératif selon Article R321-9 du code pénal)**

* De ne pas être commerçant(e)

* De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

* De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

* **Joindre un chèque de caution de 50 € restitué à partir de 15h45**

Signature

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve

☐ Réservation d'une table de 1,8m à 50 € + 10 € par dossier soit : 60 € (sans aide au stand)

☐ **Possibilité d'un badge supplémentaire (aide au stand) : 50 €**

☐ Réservation de deux tables de 1,8m à 40 € + 10 € par dossier soit : 90 € (sans aide au stand)

☐ **Possibilité d'un badge supplémentaire (aide au stand) : 25 €**

☐ Réservation de trois tables de 1,8m à 40 € + 10 € par dossier soit : 130 €

Réservation de quatre tables et plus de 1,8m à 35 € + 10 € par dossier soit

Soit Tables à 35€ = € + 10 € par dossier = €

Mon règlement est joint au présent bulletin sous forme de **chèque, espèce ou virement**

Les aidants au stand doivent être déclarés avec CI fournie à l'inscription. A défaut le Badge sera de : 50€

Le badge ne pourra en aucun cas être cédé par complaisance à une tierce personne !!!

Je certifie en outre que les armes, munitions et objets qui seront présentés sur mon stand seront conformes à la législation en vigueur

Il est impératif de remplir l'ensemble du formulaire .

La réservation ne sera prise en compte qu'accompagnée de son règlement et du chèque de caution

Fait à Le / / 2025 Signature

Mr Kévin DOLISY 19 rue de l'église 57660 Biding Tel : 03 87 90 94 18 mail : avam57@gmx.fr